

RCS : AUXERRE Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00127 Numéro SIREN : 838 898 021 Nom ou dénomination : AARFA ASSURANCES
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2021 sous le numéro de dépôt 368

01 FEV. 2021

21 S 368

FFE 89.01
S AUXERRE
gestion
18 B 127

AARFA Assurances
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 105 rue de Paris
89000 Auxerre
B 838898021 RCS Auxerre

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERAL
ORDINAIRE DU 30 juin 2020**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019**

DEUXIEME DECISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 873.74 euros de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice : 873.74 euros

Soit un total à affecter 873.74 euros

Affectation proposée :

Report à nouveau débiteur : 59.55 euros
Qui s'élève ainsi à 0 euros

Réserve légale : 100 euros
Qui s'élève ainsi à 100 euros

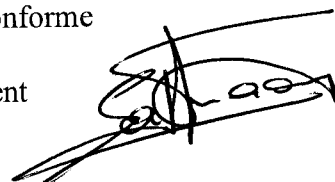
Autres réserves : 714.19 euros
Qui s'élève ainsi à 714.19 euros

Soit un total affecté de 873.74 euros

Conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme

Le Président



TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Convention(s) conclue(s) par les associés avec la Société :

- Convention de compte courant d'associé s'élevant à la somme de 0 euros, au 31 décembre 2019 ;

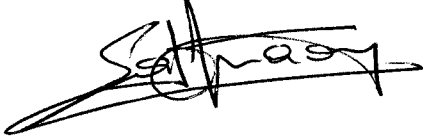
Les associés précisent qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions des associés en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

Il n'a été versé aucune rémunération au titre de ses fonctions de président pendant l'année 2019.

De tout ce que dessus, les associés ont dressés et signés le présent procès-verbal.

Monsieur Karim Sahmaoui,
Président associé



Monsieur Fouad Zerouali
Associé



PREMIERE DECISION

Les associés approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quarter du Code général des impôts, elle constate que les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit Code s'élèvent à **175.20 euros**.

- **Impôts sur les sociétés : 175.20 euros.**

DEUXIEME DECISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 873.74 euros de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice : 873.74 euros

Soit un total à affecter 873.74 euros

Affectation proposée :

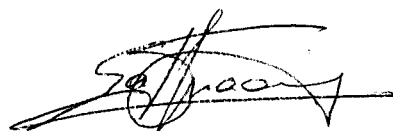
Report à nouveau débiteur : 59.55 euros
Qui s'élève ainsi à 0 euros

Réserve légale : 100 euros
Qui s'élève ainsi à 100 euros

Autres réserves : 714.19 euros
Qui s'élève ainsi à 714.19 euros

Soit un total affecté de 873.74 euros

Conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.



AARFA Assurances
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 105 rue de Paris
89000 Auxerre
B 838898021 RCS Auxerre

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERAL
ORDINAIRE DU 30 juin 2020**

L'an 2020,
Le 30 Juin,
A 10 heures,

Les associés de la société AARFA Assurances, société par action simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 105 rue de Paris 89000 AUXERRE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Karim Sahmaoui, propriétaire de 700 parts sociales
Monsieur Fouad Zerouali, propriétaire de 300 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Karim Sahmaoui, président associé,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la Société, Monsieur Karim Sahmaoui, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

SAS AARFA Assurances

105 RUE DE PARIS

89000 AUXERRE

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à AUXERRE

Le 29/01/2021

AARFA
ASSURANCES

105 Rue de PARIS

89000 AUXERRE

☎ 09 82 58 18 75

Siren : 838 898 021 / SAS au capital de 1000 euros

Orfas : 18003044

AARFA ASSURANCES

105 RUE DE PARIS

89000 AUXERRE

SAS AARFA Assurances

105 RUE DE PARIS

89000 AUXERRE

COMPTES ANNUELS au 31/12/2019

COMPTES ANNUELS

- *Analyse de votre entreprise*
- *Bilan, Indicateurs financiers*
- *Bilan Actif - Passif Liasse 2033-A*
- *Compte de résultat Liasse 2033-B*
- *Annexe*
- *Détail Liasse 2033-A*
- *Détail Liasse 2033-B*
- *Annexe à la liasse fiscale*
- *Tableau délais de paiement*

AARFA ASSURANCES

105 RUE DE PARIS

89000 AUXERRE

SAS AARFA Assurances
105 RUE DE PARIS
89000 AUXERRE

COMPTES ANNUELS

AARFA ASSURANCES
105 RUE DE PARIS
89000 AUXERRE

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	9
Immobilisations	603		990	
Stocks et en cours				
Créances	13 225		7 250	
Disponibilités				
Comptes de régularisation				
TOTAL DE L'ACTIF	13 828		8 240	
Capitaux propres (Dont résultat)	1 814		940	
Provisions risques et charges	874		60	
Dettes financières	112		163	
Dettes d'exploitation	11 902		7 137	
Comptes de régularisation				
TOTAL DU PASSIF	13 828		8 240	

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	9
Ventes de marchandises Production de l'exercice	25 800		10 498	
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises				
Marge brute de production % CA Production exercice	25 800 100.00		10 498 100.00	
Marge brute globale % CA	25 800 100.00		10 498 100.00	
Valeur ajoutée % CA	1 916 7.43		294 2.80	
Excédent brut d'exploitation % CA	1 489 5.77		294 2.80	
Résultat courant % CA	1 228 4.76		25 0.23	
Résultat net % CA	874 3.39		60 0.57	

RATIOS	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	9
Rotation des stocks (en nombre de jours)				
Crédit moyen client (en nombre de jours)	166.05		186.46	
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	83.31		1.40	
Solvabilité à court terme	1.10		0.99	
Autonomie financière	0.15		0.13	

BILAN AU 31/12/2019

ACTIF

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 9	Ecart %	
Immob.incorporelles nettes				
Immob.corporelles nettes	603	990	39.09-	
Immob.financières				
ACTIF IMMOBILISE	603	990	39.09-	↘
Stock matières, marchandises				
Produits finis				
Travaux en cours				
STOCKS ET EN COURS				→
Avances fournisseurs				
Créances clients	11 900	7 250	64.14	
Autres créances	1 325			
Comptes de régularisation				
VALEURS REALISABLES	13 225	7 250	82.42	↗
Disponibilités				
ACTIF CIRCULANT	13 225	7 250	82.42	↗
TOTAL GENERAL	13 828	8 240	67.82	↗

PASSIF

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 9	Ecart %	
Capital	1 000	1 000		
Résultat de l'exercice	874	60	NS	
Prélèvements, distributions				
Autres fonds propres	60			
FONDS PROPRES	1 814	940	92.91	↗
Provisions réglementées				
Prov.risques et charges				
Subventions				
Emprunts à plus d'un an				
DETTES LONG TERME				→
CAPITAUX STABLES	1 814	940	92.91	↗
Emprunts à court terme				
Avances clients				
Dettes fournisseurs	5 527	53	NS	
Dettes fiscales et sociales	175			
Autres dettes	6 200	7 084	12.47-	
Comptes de régularisation				
Concours bancaires	112	163	31.43-	
DETTES COURT TERME	12 014	7 300	64.59	↗
TOTAL GENERAL	13 828	8 240	67.82	↗

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart
Rotation des stocks			
Délai de paiement clients	166.05	186.46	20.41-
Délai de paiement fournisseurs	83.31	1.40	81.91
Fonds de roulement en jours	16.90	1.27-	18.17
Utilisation du fonds de roulement	18.46	2.92	15.54
Trésorerie en jours	1.56-	4.19-	2.63
Prélèvements / résultat			

Désignation de l'entreprise SAS AARFA Assurances

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 105 RUE DE PARIS

89000 AUXERRE

Numéro SIRET * 83889802100020

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

9

				Exercice N clos le 31122019	Exercice N-1 clos le 31122018
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	603	990
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	603	990
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	{ Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068	070	11 900	7 250
	{ Autres * (3)	072	074	1 325	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	13 225	7 250
	Total général (I+II)	110	112	13 828	8 240

PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation				124				
	Réserve légale				126				
	Réserves réglementées*				130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)				132				
	Report à nouveau				134	60			
	Résultat de l'exercice				136	874		60	
	Provisions réglementées				140				
	Total I				142	1 814		940	
	Provisions pour risques et charges Total II				154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	112		163	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	5 527		53	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)				172	6 375		7 084	
	Produits constatés d'avance				174				
	Total III				176	12 014		7 300	
	Total général (I + II + III)				180	13 828		8 240	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 1 2 2 0 1 9

Exercice N-1 clos le

13 1 1 2 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	25 800	10 498
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	221	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	26 021	10 498
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	23 884	10 204
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	427	
Rémunérations du personnel *				250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
Dotations aux amortissements *				254	387	169
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0	149
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	24 698	10 522
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 324	23
Produits financiers			(III)	280		
Produits exceptionnels			(IV)	290		
Charges financières			(V)	294	96	1
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	179	35
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	175	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	874	60
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	874	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	354	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
Divers ZFA NG dont (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 228	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : *		60	dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	1 168	372

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS AARFA Assurances

31/12/2019

[illegible][illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

DETAIL LIASSE 2033-A

Dossier N° AARFA en Euros.

DETAIL LIASSE 2033-A

[illegible]

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 AMENDES ET PENALITE			179.00
29/06/2019 AC MAIRIE DE PARIE	179.00		

TABLEAU DELAIS DE PAIEMENT

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)				
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux :						
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux :						
III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du montant total des achats h. t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux :						
IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice										
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures concernées										
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	%	%	%	%	%	%				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	○ Délais contractuels :						
Montant total des factures exclues				○ Délais légaux :						